

DEC 15/2016

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2015-2016

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 11 juillet 2016

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 11 juillet 2016

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Virement de crédits n° DEC 15/2016 à l'intérieur de la section III -
Commission - du budget général pour l'exercice 2016

E 11305



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 5 juillet 2016
(OR. en)**

10926/16

FIN 436

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Madame Kristalina GEORGIEVA, vice-présidente de la Commission européenne
Date de réception:	5 juillet 2016
Destinataire:	Monsieur Peter KAŽIMÍR, Président du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Virement de crédits n° DEC 15/2016 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2016

Les délégations trouveront ci-joint le document DEC 15/2016.

p.j.: DEC 15/2016



COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 05/07/2016

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2016
SECTION III - COMMISSION TITRES: 05, 23, 40

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 15/2016

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 05 05 Instrument d'aide de préadhésion -- Agriculture et développement rural

ARTICLE - 05 05 02 Instrument de préadhésion pour le développement rural (IPARD) -- Achèvement du programme (2007-2013)	CP	-5 000 000,00
---	----	---------------

DU CHAPITRE - 40 02 Réserves pour les interventions financières

ARTICLE - 40 02 42 Réserve d'aide d'urgence	CP	-27 000 000,00
---	----	----------------

ARTICLE - 40 02 42 Réserve d'aide d'urgence (report)	CE	-40 000 000,00
--	----	----------------

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 23 02 Aide humanitaire, aide alimentaire et préparation aux catastrophes

ARTICLE - 23 02 01 Mise à disposition rapide et efficace d'une aide humanitaire et d'une aide alimentaire en fonction des besoins	CP	32 000 000,00
---	----	---------------

ARTICLE - 23 02 01 Mise à disposition rapide et efficace d'une aide humanitaire et d'une aide alimentaire en fonction des besoins (report)	CE	40 000 000,00
--	----	---------------

I. PRÉLÈVEMENT

I.1

a) Intitulé de la ligne

05 05 02 - Instrument de préadhésion pour le développement rural (IPARD) -- Achèvement du programme (2007-2013)

b) Données chiffrées à la date du 15/06/2016

	CP
1A Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	375 000 000,00
1B Crédits de l'exercice (AELE)	0,00
2 Virements	0,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	375 000 000,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	215 098 896,42
5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	159 901 103,58
6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	154 901 103,58
7 Prélèvement proposé	5 000 000,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	1,33 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	s.o.

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 15/06/2016	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	s.o.

d) Justification détaillée du virement

Sur la base des dernières déclarations et prévisions de dépenses en date des pays candidats à l'adhésion, de l'évolution de l'exécution et des prévisions antérieures en matière de fiabilité, un montant de 5 millions d'EUR en crédits de paiement peut être mis à disposition pour virement.

I.2

a) Intitulé de la ligne

40 02 42 - Réserve d'aide d'urgence

b) Données chiffrées à la date du 15/06/2016

	CP
1A Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	309 000 000,00
1B Crédits de l'exercice (AELE)	0,00
2 Virements	0,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	309 000 000,00
Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0,00
5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	309 000 000,00
6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	282 000 000,00
7 Prélèvement proposé	27 000 000,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	8,74 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	s.o.

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 15/06/2016	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	s.o.

d) Justification détaillée du virement

Conformément à l'article 9 du règlement fixant le cadre financier pluriannuel, la réserve pour aides d'urgence est destinée à permettre de répondre rapidement à des besoins d'aide de pays tiers spécifiques, à la suite d'événements qui n'étaient pas prévisibles lors de l'établissement du budget, en priorité pour des actions à caractère humanitaire, mais aussi pour la gestion civile d'une crise et la protection civile, et pour des situations dans lesquelles les flux migratoires exercent une pression particulière aux frontières extérieures de l'Union lorsque les circonstances l'exigent.

I.3

a) Intitulé de la ligne

40 02 42 - Réserve d'aide d'urgence (report)

b) Données chiffrées à la date du 15/06/2016

	CE
1A Crédits de l'exercice (report)	219 377 866,00
1B Crédits de l'exercice (AELE)	0,00
2 Virements	-150 000 000,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	69 377 866,00
Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0,00
5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	69 377 866,00
6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	29 377 866,00
7 Prélèvement proposé	40 000 000,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	18,23 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	s.o.

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 15/06/2016	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	s.o.

d) Justification détaillée du virement

Identique à celle de la page 3.

II. RENFORCEMENT

II.1

a) Intitulé de la ligne

23 02 01 - Mise à disposition rapide et efficace d'une aide humanitaire et d'une aide alimentaire en fonction des besoins

b) Données chiffrées à la date du 15/06/2016

	CP
1A Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	1 428 753 205,00
1B Crédits de l'exercice (AELE)	0,00
2 Virements	0,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	1 428 753 205,00
Exécution des crédits définitifs de l'exercice	779 913 553,88
5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	648 839 651,12
6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	680 839 651,12
7 Renforcement proposé	32 000 000,00
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	2,24 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	s.o.

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	20 141,75
2 Crédits disponibles à la date du 15/06/2016	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	100,00 %

d) Justification détaillée du virement

Tous les indicateurs montrent qu'il convient de se préparer à une aggravation de la situation au Soudan du Sud, compte tenu du risque persistant de violence politique, de l'effondrement de l'économie ainsi que de l'insécurité alimentaire et de la crise sanitaire généralisées. Alors que le gouvernement d'union nationale de transition a été mis en place fin avril, on peut se demander si les parties sont déterminées à respecter l'accord de paix. Les violations du cessez-le-feu permanent se poursuivent et le conflit s'est étendu à des zones du pays auparavant stables.

Au terme d'une évaluation approfondie des besoins, l'aide supplémentaire de l'UE requise a été estimée à 40 millions d'EUR.

L'ampleur des besoins définis pour cette crise dépasse les montants actuellement disponibles de l'instrument d'aide humanitaire.

Au 1^{er} juin, le taux d'exécution global des crédits d'engagement inscrits au chapitre de l'aide humanitaire s'établissait à 89 % (et à 89 % pour la ligne budgétaire principale, à savoir 23 02 01 - aide humanitaire et alimentaire). Il s'établissait à 49 % pour les crédits de paiements inscrits au chapitre de l'aide humanitaire et à 48 % pour ceux de la ligne budgétaire principale. Le solde de la réserve opérationnelle de l'aide humanitaire, après prise en compte de toutes les demandes en attente, sera de 85 millions d'EUR. Ce montant est nécessaire pour répondre aux crises et aux catastrophes naturelles jusqu'à la fin de l'année.

La Commission a également examiné les possibilités de redéploiement à partir d'autres domaines politiques de la rubrique 4. Cependant, à ce stade de l'exercice, seuls 5 millions d'EUR en crédits de paiement ont pu être dégagés.

Aussi la Commission demande-t-elle la mobilisation de la réserve d'aide d'urgence à hauteur de 40 millions d'EUR en crédits d'engagement et de 27 millions d'EUR en crédits de paiement pour répondre à la crise décrite ci-avant, ainsi que le redéploiement de 5 millions d'EUR en crédits de paiement à partir de la ligne 05 05 02.

(Pour plus d'informations, voir l'annexe.)

II.2

a) Intitulé de la ligne

23 02 01 - Mise à disposition rapide et efficace d'une aide humanitaire et d'une aide alimentaire en fonction des besoins (report)

b) Données chiffrées à la date du 15/06/2016

	CE
1A Crédits de l'exercice (report)	0,00
1B Crédits de l'exercice (AELE)	0,00
2 Virements	150 000 000,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	150 000 000,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	150 000 000,00
5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	0,00
6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	40 000 000,00
7 Renforcement proposé	40 000 000,00
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	s.o.
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	s.o.

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	306 860,31
2 Crédits disponibles à la date du 15/06/2016	306 860,31
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	0,00 %

d) Justification détaillée du virement

Identique à celle des pages 5 et 6.

SUDAN and SOUTH SUDAN

Key financial information related to the crisis	
Total amount committed in 2015 for this crisis (including European Development Fund (EDF))	EUR 160.25 million
Amount committed through 2016 initial Humanitarian Implementation Plan (HIP)	EUR 85 million (EUR 60 million for South Sudan and EUR 25 million for Sudan)
Funds already committed this year for this crisis from the: - Humanitarian Aid Operational Reserve - Emergency Aid Reserve - HIP Children of Peace	EUR 3.5 million 0 EUR 0.7 million
Total amount from EU Budget committed this year	EUR 89.2 million
Amount committed for this crisis this year from EDF (El Niño 2015 Decision and top up 2016 – Sudan)	EUR 15 million + top up EUR 15 million
Total amount committed in 2016 (including EDF)	EUR 119.2 million
Other EU funding (Development cooperation, etc.)	0 N.B.: South Sudan is not eligible under the 11th EDF as it is not a signatory of the Cotonou Agreement
Other donors (<i>source Financial Tracking Service as of 20/05/2016</i>)	USD 583 926 199, of which: USD 123 171 520 for Sudan USD 460 754 679 for South Sudan

Additional needs

EUR 40 million

When funds are needed?

July 2016

Why additional funding is needed?
--

All indicators show a need to prepare for worsening of the situation in South Sudan, as there is still risk of political violence, the economy is in collapse and there is widespread food insecurity and health crisis. Even though a Transitional Government of National Unity has been established at the end of April, the parties' commitment to the peace agreement is doubtful. There are still violations to the permanent ceasefire agreement and the conflict has spread to parts of the country that were stable in the past.
--

What will it be used for?

To provide timely, principled and accountable humanitarian relief including protection and basic life-saving services to civilians, with priority given to the most vulnerable in the areas affected by severe food insecurity with high prevalence of acute malnutrition, as well as areas

with high density of displaced population and/or high level or risks of displacement or diseases. Air transport remains an essential part of the humanitarian response in South Sudan.

ANNEX II

COMMISSION TRANSFER PROPOSALS RELATED TO THE EMERGENCY AID RESERVE IN 2016

The table below shows the transfer proposals transmitted to the Budgetary Authority to date during 2016 which relate to the Emergency Aid Reserve (EAR), and the remaining amount of the EAR reserve following the approval of these proposals.

Transfer Ref	Content	Commitment Appropriations from 2016 Reserve (EUR)	Commitment Appropriations from Reserve carried-over (EUR)	Payment Appropriations from 2016 Reserve (EUR)
DEC 05	Mobilisation of the EAR for additional humanitarian aid for the Syria crisis		150.000.000	
DEC 15	Mobilisation of the EAR for additional humanitarian aid for Sudan and South Sudan		40.000.000	27.000.000
DEC 16	Mobilisation of the EAR for additional humanitarian aid for Yemen	622.134	29.377.866	24.000.000
DEC 17	Mobilisation of the EAR for additional humanitarian aid for Iraq	30.000.000		23.000.000
DEC 18	Mobilisation of the EAR for additional humanitarian aid for Turkey	55.000.000		44.000.000
	Total of Proposals	85.622.134	219.377.866	118.000.000
	Remainder	223.377.866	0	191.000.000
	Total remainder of commitment appropriations	223.377.866		